

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 décembre 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-12-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois de décembre de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-12-405

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 05 décembre 2016 avec la modification suivante :

AJOUTER :

5.11 Résolution pour officialiser le nom d'une rue dans le nouveau développement domiciliaire (Domaine Champoi).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-406

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante :

À la résolution **2016-11-396** on aurait dû y lire : Que la Ville autorise madame Chantal Sylvestre et monsieur Pierre Mélançon à procéder à la vente du terrain, soit le lot 5 756 073, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 546, rue Pelchat à Acton Vale aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire **avant le 5 novembre 2017**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2016-12-407

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-408

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2016;

De mettre à la disposition du Club DEUX camionnettes (pick-up) de la Ville, sans conducteur, pour la collecte du 11 décembre 2016, ainsi que huit (8) grandes tables, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-409

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2017 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-410

DEMANDE D'APPUI DU DÉPUTÉ DE RIMOUSKI –NEIGETTE – TÉMISCOUATA – LES BASQUES, GUY CARON.

Attendu que le député de Rimouski – Neigette- Témiscouata – Les Basques, Guy Caron, entend déposer un projet de loi privé pour mettre fin à la taxe appliquée lors de transferts d'entreprise familiale;

Attendu que le projet de loi C-274 vise à faciliter le transfert des PME, des fermes familiales ou des sociétés de pêche entre les membres d'une même famille;

Attendu que le projet de loi permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de profiter des mêmes droits et privilèges que dans le cadre d'une transaction entre personnes non apparentées;

Attendu que le député Guy Caron sollicite la Ville d'Acton Vale afin d'appuyer le projet C-274;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie le député de Rimouski – Neigette- Témiscouata – Les Basques, Guy Caron, dans son projet de loi C-274 : transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 302-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 302-2016 visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 303-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 303-2016 ayant pour objet d'imposer une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2017.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 304-2016 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 303-2016 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Rs.2016-12-411

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD-MARTIN AINSI QUE POUR UNE DEUXIÈME PATINOIRE.

Suite à une offre de services soumise par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que pour une deuxième patinoire, dont l'endroit reste à déterminer, durant la saison hivernale 2016-2017, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que pour la deuxième patinoire durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2016;
- 2 500 \$ versés en 2017.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-412

RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.

Il est proposé par Yvon Robert appuyé par Bruno Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à **recourir aux services** du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre du 21 novembre 2016;

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au **forfait de consultation** selon les termes de l'offre du 21 novembre 2016 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

De mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au **recouvrement de créances municipales impayées** selon les termes de l'offre de service du 21 novembre 2016.»

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-413

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE FRANÇOIS DESLANDES POUR RÉDIGER DES ACTES DE VENTE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que la Ville désire effectuer des travaux d'élargissement du 4^e Rang;

Attendu que ces travaux consistent notamment au creusement d'un fossé;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 836 245 et 5 836 246 en remplacement du lot 2 328 712;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 836 197 à 5 836 207 en remplacement des lots 2 326 210, 2 326 212, 2 326 214, 2 326 215 et 2 328 716;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 836 251 et 5 836 252 en remplacement du lot 2 328 695;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 836 166 à 5 836 169 en remplacement des lots 2 328 553 et 2 328 688;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 836 175 à 5 836 178 en remplacement des lots 2 328 546 et 2 328 705;

Attendu qu'un nouveau plan cadastral a été déposé pour y créer les lots 5 836 181 et 5 836 182 en remplacement du lot 2 328 548;

Attendu que les propriétaires des lots 5 836 246, 5 836 197, 5 836 198, 5 836 199, 5 836 200, 5 836 201, 5 836 202, 5 836 252, 5 836 167, 5 836 168, 5 836 177, 5 836 178 et 5 836 182 cèdent cesdits lots à la Ville pour la somme de 1\$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale achète les lots 5 836 246, 5 836 197, 5 836 198, 5 836 199, 5 836 200, 5 836 201, 5 836 202, 5 836 252, 5 836 167, 5 836 168, 5 836 177, 5 836 178 et 5 836 182, au prix de 1 \$ chacun, payé comptant;

Que la Ville d'Acton Vale mandate Me François Deslandes, notaire, pour rédiger les actes d'achat à intervenir entre les parties;

Que la Ville d'Acton Vale autorise à cet effet une dépense d'un montant de 1,00 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419, à chaque propriétaire concerné pour le coût d'achat desdits lots;

De financer cette dépense à même le fonds général;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-414

RÉSOLUTION RELATIVE À UN CONSENTEMENT À UNE DEMANDE DE SERVITUDE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que la Ville a reçu de Me François Deslandes un projet de servitude de maintien en état d'un empiètement mineur;

Attendu que cette demande de servitude a été faite par le nouveau propriétaire, du 1066, rue MacDonald à Acton Vale, madame Johannie Ouellet;

Attendu que le Conseil municipal doit être disposé à consentir à cette dite servitude;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner les signataires de ladite servitude, si consensus il y a par le Conseil;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le Conseil municipal est disposé à consentir une servitude de maintien en état d'un empiètement mineur, en faveur de madame Ouellet;

Que les coûts reliés à cette servitude soient à la charge de madame Ouellet;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-415

DEMANDE DE MONSIEUR GINO MORISSETTE.

Attendu qu'en date du 19 novembre 2015 monsieur Gino Morissette a signé une offre d'achat pour le lot 5 756 077, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 530, rue Pelchat à Acton Vale;

Attendu que l'offre d'achat signée par la partie contenait des conditions, tel que, l'acheteur ne peut pas vendre et/ou céder et/ ou aliéner les droits résultants de l'offre d'achat sans le consentement préalable et écrit de la Ville;

Attendu que monsieur Morissette a envoyé une lettre à la Ville pour demander l'autorisation de mettre en vente ledit terrain;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Morissette à procéder à la vente du terrain, soit le lot 5 756 077, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 530, rue Pelchat à Acton Vale aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire dans les 18 mois suivants l'installation des services d'Hydro Québec sur ledit terrain, soit avant le 5 novembre 2017;

Que toute et chacune des conditions mentionnées à l'offre d'achat soient inscrites à l'Acte de vente des nouveaux propriétaires;

Que le terrain soit vendu au prix de vente initial ou moindre. Cependant, monsieur Morissette ne peut le vendre à surenchère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2017.

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 13 janvier 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
80	40	0	80

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;

- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 1025 rue Boulay à Acton Vale.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-417

RÉSOLUTION POUR OFFICIALIZER LES NOMS DE DEUX RUES DANS LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE (DOMAINE CHAMPOI).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De nommer, à tout fait que de droits, l'assiette de rue constituée des lots 5 907 780 et 5 907 801 comme étant « **RUE DARAGON** », ainsi que l'assiette de rue constituée du lot 5 907 801 comme étant « **RUE HOULE** »;

De transmettre une copie de la présente à la Commission de Toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service des incendies.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2016-12-418

OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME EXP POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON, DE LA RUE D'ACTON À L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE NOTRE-DAME.

Attendu que la firme EXP offre ses services pour une étude d'avant-projet relativement à la réfection de la rue de Roxton, de la rue d'Acton à l'extrémité de la rue Notre-Dame;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater la firme EXP, pour une étude d'avant-projet relativement à la réfection de la rue de Roxton, de la rue d'Acton à l'extrémité de la rue Notre-Dame, selon l'offre de services datée du 28 novembre 2016, soit 6 500\$, plus taxes;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 6 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-413-00-411 et 02-415-00-411, la firme EXP;

Que cette dépense soit financée à même les surplus libres et renflouée à même la taxe d'accise lorsque la programmation sera approuvée;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-419

OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME EXP POUR L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE LA RUE CARDIN ET DE LA 3^E AVENUE.

Attendu que la firme EXP offre ses services pour une étude d'avant-projet relativement à la réfection de la rue Cardin, de la 3^e Avenue jusqu'un peu avant le régulateur de débit Hormidas-Lemoyne en limitant le plus possible les interventions à court terme à réaliser sur les rues secondaires possédant encore un égout combiné;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De mandater la firme EXP, pour une étude d'avant-projet relativement à la réfection de la rue Cardin, de la 3^e Avenue jusqu'un peu avant le régulateur de débit Hormidas-Lemoyne selon l'offre de services datée du 28 novembre 2016, soit 16 500\$, plus taxes;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 16 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-413-00-411, la firme EXP;

Que cette dépense soit financée à même les surplus libres et renflouée à même le programme FEPTEU lorsque la programmation sera approuvée;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-420

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré-autorisés :	
<ul style="list-style-type: none">Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-11-2016 au 30-11-2016 :	60 612.41 \$
<ul style="list-style-type: none">Paiements par AccèsD du 01-11 au 30-11-2016Salaires et REER pour le mois de novembre 2016	103 706.17 \$ 103 129.51 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">Pour le mois de novembre 2016	125 925.16 \$
Grand Total	393 373.25 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-421

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu le besoin d'employés pour les postes temporaires à temps partiel, classe 3, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Jérémie C. Morin	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2016-17	Opérer la chenillette (déneigement)
Denis Durand	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2016-17	Opérer la chenillette (Déneigement) Sur appel en remplacement

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-422

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu le besoin d'employés pour les postes temporaires à temps partiel aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche la personne suivante, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Pierre Chevanelle	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2016-17	Entretien des patinoires extérieures.

Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur pour une classe 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-423

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR SMITH ASPHALTE INC.

Attendu la réception, le 9 novembre 2016, de la facture numéro 9529 émise par Smith Asphalte Inc.;

Attendu que le total de la facture pour le pavage du stationnement du parc Donald-Martin, s'élève à 21 000 \$ plus taxes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 21 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la facture numéro 9529 émise par Smith Asphalte Inc.

Financé à même le fonds de roulement du budget 2017, remboursable sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-424

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 30 janvier au 12 février 2017 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-12-425

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON, ÉDITION 2017.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 du budget 2017 au Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la présentation du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale, édition 2017;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA.

Le maire dépose une lettre reçue de la mairie de la ville de Drummondville.

Le conseil en prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date